

Gouvernance

CD Essonne

La Fondation Essonne Mécénat pour restaurer et mettre en valeur le patrimoine

Le problème

Trouver un soutien financier privé pour permettre la préservation, la restauration et la mise en valeur de sites départementaux, dont l'intérêt patrimonial dépasse les frontières essonniennes, dans un environnement budgétaire contraint.

Il s'agit non seulement de trouver une source de financement nouvelle pour la collectivité, mais aussi de trouver un moyen de rassembler tous les acteurs autour d'un projet commun de développement territorial et de renforcer l'attractivité du territoire.

Votre solution innovante

La Fondation Essonne Mécénat, abritée par la Fondation du patrimoine, agit mieux et agit plus pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine départemental.

Les objectifs

- Avoir une grande visibilité et une crédibilité dans la recherche des mécènes et collecter des fonds privés auprès un large public (particuliers, entreprises, international...) pour soutenir l'investissement du Conseil départemental de l'Essonne dans la restauration de ses monuments historiques.
- Mobiliser les acteurs du territoire (entreprises et concitoyens) au bénéfice du patrimoine départemental pour renforcer l'identité et l'image de marque du territoire.
- Faire du patrimoine culturel et naturel un vecteur du développement économique

La description de l'innovation

- **Qui**

Le Département de l'Essonne et sa Fondation, Essonne Mécénat, parrainée par Stéphane Bern et abritée par la Fondation du patrimoine.

- **Pour qui :**

Les sites inscrits ou classés au titre des Monuments historiques, comme les domaines de Chamarande et de Méréville ou la Maison-atelier Foujita à Villiers-le-Bâcle.

- **Quoi et quand**

Une convention portant création de la fondation abritée « Essonne Mécénat » par la Fondation du patrimoine a été signée le 9 mai 2017.

Pour chaque projet de restauration, une convention de mécénat est signée avec la Fondation du patrimoine ; Le plan de financement prévoit un objectif de collecte de 10 % du coût du projet au titre des ressources privées.

La fondation abritée n'a pas de personnalité morale et juridique mais bénéficie, par capillarité, des avantages de la fondation abritante en tant que fondation abritée.

La Fondation du patrimoine délivre les reçus fiscaux aux mécènes. Les dons affectés à chaque projet sont versés au Département de l'Essonne, maître d'ouvrage, lorsque les travaux sont terminés et mandatés.

La fondation abritée est gérée par son conseil exécutif composé de sept élus du Département de l'Essonne, de deux représentants de la Fondation du patrimoine et d'une personnalité

qualifiée (architecte du patrimoine). Le conseil se réunit une ou deux fois par an et choisit les projets à soutenir.

Plusieurs souscriptions ont déjà été lancées : la première souscription au bénéfice de la restitution du jeu de l'oie du XVIIIème siècle dans le domaine de Chamarande, en septembre 2017 ayant permis de collecter 10 % du montant du projet ; Le jeu monumental a été restauré en 2018 et inauguré en présence des mécènes.

En 2020, une souscription est lancée à l'occasion de la création d'un nouveau pont aux boules, dans le Domaine de Méréville, imaginé par l'artiste de renommée internationale Jean-Michel Othoniel.

- **Quand** : depuis 2017

Les moyens humains et financiers

Le Département a affecté une dotation de 50 000 € non consommable à la création de sa fondation « Essonne Mécénat ».

Une cellule « mécénat » a été créée au sein du département afin de piloter l'animation et la recherche des mécènes. Deux personnes à mi-temps travaillent à faire vivre cette fondation.

- **Budget**

Les frais et charges de la fondation abritée sont imputés sur son compte analytique individualisé. Elle acquitte la somme de 8 000 € au bénéfice de la Fondation du patrimoine pour faire face aux frais de gestion. La Fondation du patrimoine prélève des frais à hauteur de 6 % sur les dons et subventions versés au profit de la Fondation abritée. Le Département de l'Essonne est donc libéré des charges administratives.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

Grâce à sa fondation abritée par la Fondation du patrimoine, le Département gagne en crédibilité et en visibilité dans sa recherche de mécènes. Plusieurs conventions ont pu être signées avec de grandes entreprises. L'objectif de collecte des 10 % du coût des travaux pour chaque projet est atteint voire dépassé.

- **Potentiel**

Ce mode de mécénat peut être choisi par d'autres collectivités possédant un riche patrimoine nécessitant des investissements importants pour les sauvegarder et en faire des outils bien identifiés de promotion du territoire.

- **Bilan**

Le mécénat n'a pas vocation à se substituer à l'engagement du Département et n'empêche nullement de solliciter l'accompagnement des autres partenaires réguliers de la collectivité (Etat-Région...) mais il permet de faire plus et mieux.

3 Mots clés : Mécénat - Patrimoine - Partenariat